



PROVINCE DE QUÉBEC

COMTÉ D'UNGAVA

VILLE DE CHAPAIS

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Chapais, tenue le 9 février 2010 à 19h30, en la Salle des délibérations du Conseil et à laquelle étaient présents et formant quorum :

Monsieur le maire : Steve Gamache

Mesdames les conseillères : Lucie Tremblay
Denise Larouche
Colombe Lemieux

Messieurs les conseillers : Normand Côté
Gilles Lachance
Daniel Forgues

Était également présent à la séance:
Le Directeur général, Greffier et Trésorier: Laurent Levasseur

1.-
MOMENT DE RÉFLEXION

2.-
PRÉSENCES

3.-
OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par le directeur général, le maire déclare la séance ouverte. Il est 19H35.

10-02-010

4.-
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Lucie Tremblay
APPUYÉ par M. le conseiller Daniel Forgues
ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

10-02-011

5.-
RÉSOLUTION – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JANVIER 2010 ET DES DEUX (2) SÉANCES EXTRAORDINAIRES DE 26 JANVIER 2010

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Colombe Lemieux
APPUYÉ par Mme la conseillère Lucie Tremblay
ET RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2010 et des deux (2) procès-verbaux des séances extraordinaires du 26 janvier 2010, le tout tel que rédigé.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



6

REPRÉSENTATIONS POLITIQUES DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

Les membres du Conseil énumèrent leurs représentations politiques depuis la dernière assemblée régulière.

7

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC SUR L'ORDRE DU JOUR

Il n'y a aucune question.

8

CORRESPONDANCE ET AFFAIRES DIVERSES

10-02-012

8.1

RÉSOLUTION – DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Gilles Lachance
APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Larouche
ET RÉSOLU d'approuver les demandes d'aide financière suivantes :

- Le Petit Train – demande d'aide financière : 200 \$
- FaunENord – demande de commandite : 350 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8.2

Dépôt d'une pétition de Mme Irène Ducharme et de M. Marc Fortin

Il s'agit d'une pétition de 296 personnes visant à obtenir la création d'un poste de brigadier scolaire.

9

AFFAIRES NOUVELLES

9.1

ADMINISTRATION

10-02-013

9.1.1

RÉSOLUTION – APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Gilles Lachance
APPUYÉ par M. le conseiller Daniel Forgues
ET RÉSOLU

QUE la liste des comptes payés du fonds d'administration concernant les transactions de janvier 2010 s'élevant à 278 778.22 \$ et la liste des comptes à payer concernant la même période et s'élevant à 79 846.87 \$ soient et sont acceptées telles que déposées;

QUE la Ville de Chapais autorise le paiement des comptes apparaissant dans la liste des comptes à payer pour le mois de janvier 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



10-02-014

9.1.2

RÉSOLUTION – AUTORISATION DE PAIEMENT D'UN COMPTE D'ÉQUIPEMENT J.V.C. INC – TRAVAUX EN RAPPORT AVEC UN PETIT RÉSEAU SANITAIRE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a accordé un contrat de fourniture, mise en place et raccordement d'un petit réseau sanitaire à Équipement J.V.C. en vertu de sa résolution 09-09-148;

CONSIDÉRANT QUE les crédits alloués sont de 34 308.51\$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a reçu deux dénonciations de contrat totalisant 11 000 \$;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement no 1 des Consultants Aurus;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Normand Côté
APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Larouche
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais autorise le paiement à Équipement J.V.C. Inc d'une partie de la facture 4041 produite en date du 11 décembre 2009, soit 22 000 \$, plus les taxes applicables;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

10-02-015

9.1.3

RÉSOLUTION – AUTORISATION DE PAIEMENT D'UN COMPTE DE GÉNIVAR – DÉPÔT DE MATÉRIAUX SECS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a mandaté, en vertu de la résolution 08-11-195, la firme Génivar dans le but d'élaborer une proposition de fermeture temporaire de notre dépôt de matériaux secs, de répondre à diverses demandes d'information du MDDEP et de préparer une demande d'autorisation pour l'entreposage de matériaux secs à des fins de valorisation;

CONSIDÉRANT QUE les honoraires alloués sont estimés à 12 000 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QU'UNE somme de 10 994.67\$ a été déboursée;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Daniel Forgues
APPUYÉ par Mme la conseillère Lucie Tremblay
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais autorise le paiement des honoraires professionnels encourus par la firme Génivar suivant la facture 105342 produite en date du 18 janvier 2010 et s'établissant à 1 495 \$, plus les taxes applicables;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

10-02-016

9.1.4

RÉSOLUTION – AUTORISATION DE PAIEMENT D'UN COMPTE DE GÉNIVAR – MISE À JOUR DU PLAN DE FERMETURE DU L.E.S.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a mandaté la firme Génivar dans le but de mettre à jour le plan de fermeture du Lieu d'enfouissement sanitaire (LES) et de surveiller les travaux en vertu de la résolution 09-06-097;

CONSIDÉRANT QUE les crédits alloués sont de 6 130 \$, plus les taxes applicables;



CONSIDÉRANT QU' AUCUNE somme n'a été déboursée;

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Denise Larouche
APPUYÉ par M. le conseiller Marcel Forgues
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais autorise le paiement des honoraires professionnels encourus par la firme Génivar suivant la facture 104852 produite en date du 26 décembre 2009 et s'établissant à 567 \$, plus les taxes applicables;
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

10-02-017

9.1.5

RÉSOLUTION – AUTORISATION DE PAIEMENT D'UN COMPTE DE GÉNIVAR – DÉPÔT DE NEIGE USÉE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a mandaté, en vertu de sa résolution 09-06-094, la firme Génivar dans le but de répondre à un avis de non-conformité du MDDEP daté du 7 avril 2009, concernant le dépôt à neige usée, d'identifier un dépôt de neige usée et d'élaborer une demande de certification pour un dépôt de neige usée;

CONSIDÉRANT QUE les crédits alloués sont de 24 600 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QU'UNE somme de 1 647.50 \$ a été versée;

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Lucie Tremblay
APPUYÉ par M. le conseiller Normand Côté
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais autorise le paiement à Génivar de la facture 105344 produite en date du 18 janvier 2010 et s'établissant à 1 809.82 \$, plus les taxes applicables;
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

10-02-018

9.1.6

RÉSOLUTION – AUTORISATION DE PAIEMENT D'UN COMPTE DE ACKLANDS GRAINGER – ACQUISITION D'APPAREILS RESPIRATOIRES

CONSIDÉRANT le besoin de renouveler les appareils respiratoires du Service incendie;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont prévus au budget 2010;

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Colombe Lemieux
APPUYÉ par M. le conseiller Daniel Forgues
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais autorise le paiement à Acklands Grainger de la facture 7668 0190649 produite en date du 15 décembre 2009 et s'établissant à 18 568.04\$, plus les taxes applicables;
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

10-02-019

9.1.7

RÉSOLUTION – AUTORISATION DE PAIEMENT D'UN COMPTE DE QUALITAS – SONDAGE SUR LE SITE DU PROJET D'AUBERGE

CONSIDÉRANT la nécessité de mener des sondages sur le site du projet d'auberge;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont prévus au budget 2010;

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Denise Larouche



APPUYÉ par M. le conseiller Gilles Lachance
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais autorise le paiement à Qualitas de la facture 1001015 produite en date du 13 janvier 2010 et s'établissant à 2 970.89 \$, plus les taxes applicables;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

10-02-020

9.1.8

RÉSOLUTION – AUTORISATION DE PAIEMENT D'UN COMPTE DE ÉQUIPEMENT N.C.N. LTÉE – ACQUISITION D'UN CAISSON D'EXCAVATION

CONSIDÉRANT l'obligation d'utiliser un caisson d'excavation, notamment pour réparer les réseaux d'aqueduc et d'égout;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont prévus au budget 2010;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Daniel Forgues

APPUYÉ par M. le conseiller Normand Côté

ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais autorise le paiement à Équipement N.C.N. Ltée de la facture 100603VQ produite en date du 27 janvier 2010 et s'établissant à 11 834.95 \$, les taxes applicables incluses;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

10-02-021

9.1.9

RÉSOLUTION – MANDAT AU CENTRE DES RESSOURCES MUNICIPALES DE L'UMQ – DIAGNOSTIC ORGANISATIONNEL DE LA MUNICIPALITÉ DE CHAPAIS

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Chapais de réaliser un diagnostic organisationnel;

CONSIDÉRANT l'offre de service du Centre des ressources municipales de l'UMQ datée du 12 janvier 2010 et se chiffrant à 14 820\$, plus les frais afférents tels que les déplacements;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont prévus au budget 2010;

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Denise Larouche

APPUYÉ par M. le conseiller Daniel Forgues

ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais accepte l'offre de service du Centre des ressources municipales de l'UMQ et autorise le directeur général à signer les documents appropriés pour donner effet à cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

10-02-022

9.1.10

RÉSOLUTION – PARTICIPATION DE CHAPAIS À LA CRISE HUMANITAIRE D'HAÏTI

CONSIDÉRANT QU'EN raison du violent séisme qui a frappé plusieurs communes d'Haïti, dont sa capitale Port-au-Prince, le peuple haïtien vit un drame humain et matériel considérable marqué par la perte de vie de plusieurs milliers de personnes et la destruction massive des maisons et d'infrastructures de base, jetant à la rue le tiers de la population du pays dans des conditions plus que précaires;



CONSIDÉRANT l'amplitude des besoins qui devront être comblés pour redonner au peuple haïtien des infrastructures nécessaires à un retour à la vie normale, tous les efforts de la communauté internationale doivent être mis à contribution pour relever l'immense défi de reconstruction de ce pays parmi les plus pauvres de la planète;

CONSIDÉRANT QUE ce petit pays a su tisser au fil des ans une relation particulière avec le Québec, d'abord par une parenté de langue et ensuite par l'importance de la communauté québécoise d'origine haïtienne;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités du Québec ont manifesté leur solidarité envers le peuple haïtien dès les premières heures du drame qui secoue actuellement ce pays et ont sollicité l'UMQ pour agir et coordonner une aide spécifique, portant sur des volets propres à l'activité municipale.

CONSIDÉRANT QUE toutes les municipalités québécoises sont sollicitées pour adopter une résolution leur permettant de contribuer directement à un fonds municipal de remise en opération d'infrastructures, à hauteur de 25 cents par citoyen ;

CONSIDÉRANT QUE les contributions municipales destinées au fonds dédié à cette fin devront être faites à l'ordre de l'Union des municipalités du Québec, porter la mention « **Urgence Haïti** » et être expédiées aux bureaux de l'UMQ au 680, rue Sherbrooke Ouest, bureau 680, Montréal (Québec), H3A 2M7 ;

CONSIDÉRANT QUE l'Union s'engage à ce que la totalité des sommes recueillies dans ce fonds soient affectées aux projets qui seront déterminés par le conseil d'administration de l'UMQ lorsque les besoins prioritaires seront établis. Elle s'engage de plus à faire une reddition de comptes détaillée à chaque municipalité qui aura contribué à ce fonds ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités québécoises sont habilitées par les lois qui les gouvernent à contribuer à une telle initiative (se référer aux extraits de la *Loi sur les compétences municipales*, de la *Loi sur les cités et villes* et des lois fédérale et provinciale sur l'impôt) ;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Gilles Lachance

APPUYÉ par Mme la conseillère Colombe Lemieux

ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais adhère à la proposition soumise par le conseil d'administration de l'UMQ et autorise une contribution de 500 \$ à verser au **fonds municipal de remise en opération d'infrastructures** à l'aide d'un chèque émis à l'ordre de l'Union des municipalités du Québec, portant la mention « **Urgence Haïti** » ;

QUE la Ville de Chapais invite ses citoyens à contribuer également à la crise humanitaire d'Haïti en remettant leurs dons à des organismes reconnus comme la Croix Rouge, OXFAM, etc....

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

10-02-023

9.1.11

RÉSOLUTION – ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS À LA SUITE DES DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUES

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais entend émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, en vertu des règlements numéros 99-334, 02-353 et 07-377;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des



soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 24 février 2010, au montant de 4 742 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'À la suite de cette demande, la Ville de Chapais a reçu les soumissions détaillées ci-dessous :

Nom du soumissionnaire Prix offert Montant Taux Échéance Coût réel

VOIR PROCÈS-VERBAL DES SOUMISSIONS POUR L'ÉMISSION D'OBLIGATION CI-JOINT.

CONSIDÉRANT QUE l'offre provenant de **VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.** s'avère la plus avantageuse;

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Lucie Tremblay
APPUYÉ par M. le conseiller Daniel Forgues
ET RÉSOLU

QUE l'émission d'obligations au montant de 4 742 000 \$ de la Ville de Chapais soit adjugée à **VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.**;

QUE demande soit faite à ce dernier de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE le maire et le directeur général, greffier et trésorier soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une émission par échéance;

QUE CDS agisse à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, le conseil autorise CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

10-02-024

9.1.12
RÉSOLUTION – CONCORDANCE ENTRE LES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT FAISANT L'OBJET DE L'ÉMISSION DU 24 FÉVRIER 2010 ET LES MONTANTS DE CHACUN DE CES RÈGLEMENTS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais entend émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant de 4 742 000\$, en vertu des règlements d'emprunt numéros suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux :

<u>Numéro du règlement d'emprunt</u>	<u>Montant</u>
99-334 et 02-353	147 900\$
07-377	4 594 100\$

CONSIDÉRANT QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;



Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Denise Larouche
APPUYÉ par M. le conseiller Normand Côté
ET RÉSOLU

QUE les règlements indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 4 742 000 \$;

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 24 février 2010;

QUE ces obligations seront immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales et des Régions et CDS;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS est autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante : Caisse Desjardins de Chibougamau, 519,3^e Rue, Chibougamau (Qc) G8P 1N8;

QUE les intérêts seront payables semi-annuellement, le 24 février et le 24 août de chaque année;

QUE les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., c. D-7);

QUE les obligations seront signées par le maire et le trésorier. La Ville de Chapais, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

10-02-025

9.1.13

RÉSOLUTION – FINANCEMENT PAR ÉMISSION D'OBLIGATIONS – ÉMISSION COURTE ÉCHÉANCE

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Gilles Lachance

APPUYÉ par M. le conseiller Daniel Forgues

ET RÉSOLU

QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 4 742 000\$, effectué en vertu des règlements numéros 99-334, 02-353, 07-377, la Ville de Chapais doit émettre des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

Cinq (5) ans (à compter du 24 février 2010); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2016 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 99-334 et 07-377, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

10-02-026

9.1.14

RÉSOLUTION – FINANCEMENT PAR ÉMISSION D'OBLIGATIONS – PROLONGATION

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts*



municipaux (L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors de chaque émission de nouvelles obligations;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais aura le 15 février 2010, un montant de 147 900 \$ à renouveler, sur un emprunt original de 360 023 \$, pour des périodes de 5 et 10 ans, en vertu des règlements d'emprunt numéros 99-334 et 02-353:

CONSIDÉRANT QUE ledit renouvellement n'a pas été effectué à la date prévue;

CONSIDÉRANT QUE l'émission d'obligations qui comprendra ledit renouvellement soit datée du 24 février 2010;

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Colombe Lemieux

APPUYÉ par M. le conseiller Normand Côté

ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais emprunte 147 900 \$ par obligations en renouvellement d'une émission de billets, pour un terme additionnel de 9 jours au terme original des règlements mentionnés plus haut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

10-02-027

9.1.15

AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT (10-397) AYANT POUR OBJET D'AUGMENTER LE FONDS DE ROULEMENT DE LA VILLE DE CHAPAIS

Monsieur le conseiller Gilles Lachance donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance ultérieure du conseil, d'un projet de règlement (10-397) ayant pour objet d'augmenter le fonds de roulement de la Ville de Chapais de 50 000 \$ à 200 000 \$ en appropriant une partie du surplus accumulé au 31 décembre 2009.

10-02-028

9.1.16

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE DÉCRÉTER UN EMPRUNT POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU POSTE DE DISTRIBUTION SPRINGER

Madame la conseillère Denise Larouche donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance ultérieure du conseil, d'un projet de règlement (10-398) décrétant un emprunt pour l'exécution de travaux de construction du poste de distribution Springer.

10-02-029

9.1.17

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE DÉCRÉTER UN EMPRUNT POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE CURLING TROIS GLACES INTÉGRÉE À L'ARÉNA

Monsieur le conseiller Daniel Forgues donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance ultérieure du conseil, d'un projet de règlement (10-399) décrétant un emprunt pour l'exécution de travaux de construction d'une salle de curling trois (3) glaces intégrée à l'aréna.



10-02-030

9.1.18

RÉSOLUTION – NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

CONSIDÉRANT QUE l'article 56 de la Loi sur les Cités et Villes prévoit la désignation d'un conseiller (ère) comme maire suppléant;

CONSIDÉRANT QUE le maire suppléant possède et exerce les pouvoirs du maire lorsque ce dernier est absent ou est empêché de remplir les devoirs de sa charge;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Daniel Forgues

APPUYÉ par M. le conseiller Normand Côté

ET RÉSOLU

QUE M. le conseiller Gilles Lachance soit et est nommé maire suppléant de la Ville de Chapais pour les mois de février, mars et avril 2010;

QUE M. le conseiller Gilles Lachance soit et est autorisé, pour ladite période, à signer les effets bancaires en remplacement de M. le conseiller Normand Côté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

9.2

TRAVAUX PUBLICS

9.2.1

10-02-031

RÉSOLUTION – APPEL D'OFFRES CONCERNANT LA FOURNITURE DE PRODUITS PÉTROLIERS 2010-2011

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de lancer un appel d'offres de service pour combler nos besoins en produits pétroliers pour la prochaine année;

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Lucie Tremblay

APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Larouche

ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais autorise monsieur Laurent Levasseur, directeur général, à lancer un appel d'offres par invitation pour combler nos besoins en produits pétroliers pour la période du 16 mars 2010 au 15 mars 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

9.2.2

10-02-032

RÉSOLUTION – APPEL D'OFFRES CONCERNANT L'ACQUISITION D'UNE RÉTROCAVEUSE 2010

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de lancer un appel d'offres dans le but d'acquérir une rétrocaveuse 2010;

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Lucie Tremblay

APPUYÉ par M. le conseiller Daniel Forgues

ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais autorise monsieur Laurent Levasseur, directeur général, à lancer un appel d'offres public dans le but d'acquérir une rétrocaveuse 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

9.2.3

10-02-33

RÉSOLUTION – ENTRETIEN DE SENTIERS PUBLICS AU NORD DE CHAPAIS

CONSIDÉRANT QUE le sentier qui débute à l'ancien site minier pour se rendre à la route 113 a besoin d'être débroussaillé et entretenu;

CONSIDÉRANT QUE ce sentier est utilisé pour développer et exploiter les terres agricoles au nord de Chapais, pour accéder au site touristique du Mont Springer et pour explorer le potentiel minier;



CONSIDÉRANT QUE le sentier est régulièrement utilisé par les VTT et les motoneiges;

CONSIDÉRANT QUE le projet a déjà reçu l'appui de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le programme de mise en valeur des ressources en milieu forestier (PMVRMF) a accordé à la municipalité un montant de 6 235 \$ soit 77% du coût des travaux;

CONSIDÉRANT QUE la subvention est conditionnelle à un engagement d'entretien des infrastructures réalisées par le PMVRMF pour une durée minimale de cinq ans.

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Daniel Forgues

APPUYÉ par M. le conseiller Normand Côté

ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais entretienne les infrastructures réalisées grâce à la subvention et ce, pour une durée minimale de cinq ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

9.3

URBANISME

9.3.1

10-02-034

RÉSOLUTION – AUTORISATION DE VENDRE DES TERRAINS DE MAISON MOBILE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais, en vertu de la résolution 08-06-112, a décidé de vendre au propriétaire d'une maison mobile le terrain sur lequel sa maison mobile est stationnée;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais, en vertu de sa résolution 08-06-113, a décidé de vendre un terrain contigu à un propriétaire de terrain de maison mobile;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais peut, par résolution, décider de vendre des terrains de maison mobile;

CONSIDÉRANT QUE le comité d'urbanisme, après études et considérations, recommande la vente de deux terrains à la personne suivante :

NOM

ADRESSE DES TERRAINS À VENDRE

M. Sylvain Deschênes

105 et 107, 8^e Avenue

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Lucie Tremblay

APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Larouche

ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais vende à M. Sylvain Deschênes deux terrains de maison mobile situés au 105 et au 107 de la 8^{ième} Avenue aux conditions suivantes :

- le prix de vente d'un terrain est établi à 3.80 \$ le mètre carré;
- les frais d'arpentage et de notaire sont au frais de l'acheteur;
- la vente est faite au comptant;

QUE le directeur général soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Chapais tous les documents requis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



10-02-035

9.3.2

RÉSOLUTION – RESTAURANT LE TANDEM 2003 INC – SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

CONSIDÉRANT QUE l'Assemblée nationale adoptait le projet de loi no 21 le 15 juin 2006, loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal (2006, c.31);

CONSIDÉRANT QUE ce projet de loi introduisait de nouvelles dispositions en matière de soutien au développement économique local;

CONSIDÉRANT QU'IL est maintenant possible aux municipalités d'accorder une aide financière, par résolution, totalisant 25 000 \$ par exercice financier sans égard au type d'entreprise qui en bénéficie et ce en vertu de l'article 92.1 de la loi sur les compétences municipales (LCM) ;

CONSIDÉRANT QUE ce montant peut être réparti entre un ou plusieurs bénéficiaires;

CONSIDÉRANT QUE les entreprises admissibles sont celles qui ne sont pas admissibles à un crédit de taxes mais néanmoins importantes pour l'économie locale;

CONSIDÉRANT QUE le Restaurant le Tandem est admissible à cette aide financière;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont prévus au budget 2010;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Normand Côté

APPUYÉ par Mme la conseillère Colombe Lemieux

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Chapais accorde au RESTAURANT LE TANDEM Inc 2003 inc. une aide financière de 12 500 \$ en vertu de l'article 92.5 de la LCM;

QUE cette somme soit versée au Tandem à la condition qu'elle serve exclusivement à défrayer une partie ou la totalité d'une personne ressource spécialisée capable de réaliser un état situationnel et un « coaching » de gestion dans le cadre d'une restructuration.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

10-02-036

9.3.3

RÉSOLUTION – NOMINATIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CDEC

CONSIDÉRANT QUE les règlements généraux de la Corporation de développement économique de Chapais (CDEC) ont été modifiés afin de reconnaître au conseil municipal la responsabilité de désigner les membres du conseil d'administration de la CDEC;

CONSIDÉRANT QU'IL fut également statué que la provenance des membres soit la suivante :

Deux (2) membres du conseil, dont le maire

Un (1) représentant de la grande entreprise (Énergie)

Un (1) représentant de la grande entreprise (Forêt)

Un (1) représentant des PME (moins de 75 employés)

Un (1) représentant des commerces

Un (1) représentant des organismes économiques



CONSIDÉRANT QU'EN vertu de ces règlements généraux, le maire est d'office le président du conseil d'administration;

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Denise Larouche

APPUYÉ par M. le conseiller Normand Côté

ET RÉSOLU

QUE les membres du conseil d'administration de la CDEC soient les suivants :

Membres du conseil municipal : M. Steve Gamache et M. Daniel Forgues

Représentant de la grande entreprise (Énergie) : M. Pascal Tremblay

Représentant de la grande entreprise (Forêt) : à venir

Représentant des PME (moins de 75 employés) : M. Normand Boucher

Représentant des commerces : Mme Isabelle Girard

Représentant des organismes économiques : M. Dany Bouchard

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

10-02-037

9.3.4

RÉSOLUTION – REMERCIEMENTS – CONTRIBUTIONS AU DÉVELOPPEMENT DE NOTRE COMMUNAUTÉ

CONSIDÉRANT QUE Messieurs Jacques Bérubé, Gilles Lachance et Rena Simard, de même que Mme Line Desrochers ont généreusement contribué, au cours des dernières années, au développement de notre communauté et à l'administration de la Corporation de développement économique;

CONSIDÉRANT QUE leurs mandats sont maintenant terminés;

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Lucie Tremblay

APPUYÉ par M. le conseiller Daniel Forgues

ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais adresse à ces personnes, au nom de la communauté chapaisienne, les remerciements d'usage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

9.4

VARIA

10-02-038

9.4.1

RÉSOLUTION – POLITIQUE VISANT À ENCOURAGER LA RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION D'EAU EMBOUTEILLÉE DANS LES INSTALLATIONS MUNICIPALES

CONSIDÉRANT QUE la production d'eau embouteillée, plus particulièrement l'extraction, l'emballage et le transport de l'eau, entraîne la consommation de grandes quantités de combustibles fossiles non renouvelables, ce qui a des impacts sur la qualité de l'air et les changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE la fabrication d'une bouteille d'eau en plastique d'un litre demande environ trois litres d'eau;

CONSIDÉRANT QUE les entreprises qui embouteillent l'eau utilisent souvent les sources d'eau souterraine municipales alors qu'un pourcentage croissant de municipalités canadiennes connaît des pénuries d'eau depuis quelques années:



CONSIDÉRANT QUE, même si les bouteilles d'eau sont des contenants recyclables, entre 40 % et 80 % des bouteilles vides sont jetées n'importe où ou directement à la poubelle et occupent ensuite une place précieuse dans les sites d'enfouissement;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais distribue maintenant de l'eau potable de grande qualité et qu'elle est accessible à tous;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Chapais fait la promotion du développement durable et s'efforce à réduire sa production de matières résiduelles;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Gilles Lachance

APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Larouche

ET RÉSOLU

QUE la ville de Chapais s'engage à éliminer progressivement l'achat de bouteilles d'eau dans ses établissements, là où l'eau potable est disponible;

QU'UNE campagne de sensibilisation soit élaborée afin de promouvoir les avantages et la qualité de l'eau potable offerte par la Ville à ses citoyens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

10-02-039

9.4.2

RÉSOLUTION – APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2010 DE TRANSPORT ADAPTÉ CHAPAIS CHIBOUGAMAU BAIE-JAMES

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires 2010 déposées à la Ville de Chapais par Transport adapté Chapais Chibougamau Baie-James le 22 décembre 2009;

CONSIDÉRANT QUE les revenus et les dépenses équilibrés sont estimés à 281 564 \$;

CONSIDÉRANT la participation financière du ministre des Transports du Québec au montant de 106 564 \$;

CONSIDÉRANT QUE Transport adapté Chapais Chibougamau Baie-James demande à la Ville de Chapais une participation financière de 18 350 \$;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont prévus au budget 2010;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Daniel Forgues

APPUYÉ par Mme la conseillère Colombe Lemieux

ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Ville de Chapais approuve les prévisions budgétaires 2010 telles que présentées par Transport adapté de Chapais Chibougamau Baie-James (TACCBJ) en date du 22 décembre 2009;

QUE la Ville de Chapais autorise monsieur Laurent Levasseur, directeur général, greffier et trésorier, à transmettre le versement de la quote-part de la municipalité à Transport adapté Chapais Chibougamau Baie-James (TACCBJ) au montant de 18 350 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

10-02-040

9.4.3

RÉSOLUTION – APPEL D'OFFRES CONCERNANT L'ÉLABORATION D'UN INVENTAIRE DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET D'UN PLAN D'ACTION

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de lancer un appel d'offres dans le but de réaliser un inventaire de nos émissions de gaz à effet de serre et un plan d'action;



CONSIDÉRANT QU'UNE telle démarche est très largement subventionnée par le gouvernement québécois;

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Lucie Tremblay

APPUYÉ par M. le conseiller Daniel Forgues

ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais autorise monsieur Laurent Levasseur, directeur général, à lancer un appel d'offres sur invitation dans le but de réaliser un inventaire de nos émissions de gaz à effet de serre et un plan d'action;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

10-02-041

9.4.4

RÉSOLUTION – NOMINATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CLUB DE CURLING OPÉMISKA

CONSIDÉRANT QUE le Club de Curling Opémiska réserve un siège à son conseil d'administration à un représentant de la Ville de Chapais;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Normand Côté

APPUYÉ par Mme la conseillère Lucie Tremblay

ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais nomme **M. le conseiller Daniel Forgues** à titre de représentant de la Ville de Chapais au conseil d'administration du Club de Curling Opémiska.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

10-02-042

9.4.5

RÉSOLUTION – REDISTRIBUTION DES SOMMES PROVENANT DES ENTENTES AVEC HYDRO-QUÉBEC – ENGAGEMENT D'HONNEUR

CONSIDÉRANT QUE la résolution de la Municipalité Baie-James (MBJ) portant le numéro 066-CM-6703 établit, de façon exceptionnelle et strictement pour 2009, que les sommes à recevoir en vertu des ententes avec Hydro-Québec seront réparties à 100%;

CONSIDÉRANT QUE, à la suite de cette résolution, les membres du conseil de la MBJ ont signé, le 21 août 2009 à Matagami, un engagement d'honneur en vertu duquel chacun s'engage, pour l'avenir, à ne jamais représenter au conseil de la MBJ de nouvelles demandes pour une répartition supérieure à 50%;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais n'a jamais été informée de cet engagement et n'a pas mandaté le maire de l'époque, M. Jacques Bérubé, à signer un tel engagement;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Marcel Forgues

APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Larouche

ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais informe la Municipalité de Baie-James qu'elle ne reconnaît pas cet engagement et qu'elle dénonce ce genre de pratique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUESTIONS ou COMMENTAIRES DES CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES

Certains membres du conseil municipal émettent leurs commentaires.



QUESTIONS DU PUBLIC

Un citoyen questionne le conseil municipal sur le déneigement.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Lucie Tremblay

APPUYÉ par Mme la conseillère Colombe Lemieux

ET RÉSOLU que cette séance ordinaire soit levée et terminée.

Il est 20 h 23.

Steve Gamache
Maire

Laurent Levasseur
Directeur général
Greffier et Trésorier